



MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS

Validées au comité de direction du 30 MAI 2022

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

Texte Visé	Motif de la demande	
↪ <u>Titre ou Annexe</u>	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
<p>Règlement des coupes départementales catégorie masculins</p> <p>TITRE I Dispositions Générales</p>	<p>Ces coupes sont chacune dotées d'un objet d'art offert par le District, qui sera remis en garde, pour un an, à l'issue de la finale à l'équipe gagnante.</p> <p>Le club détenant le trophée devra en faire retour au District, à ses frais et à ses risques et périls, dix jours au moins avant la date de la finale de la saison suivante.</p> <p>Le club qui aura gagné trois fois <u>consécutivement</u> cet objet d'art le conservera définitivement.</p> <p>Le District peut aussi doter les coupes, par l'intermédiaire de partenaires, en textiles ou équipements sportifs. Ces derniers sont alloués aux clubs en fonction des accords conclus avec les partenaires.</p> <p>Les textiles ou équipements sportifs doivent, obligatoirement, être utilisés lors des rencontres auxquelles ils sont attribués.</p> <p>A l'issue de leur utilisation chaque club doté en fera usage de son plein gré.</p>	<p>Ces coupes sont chacune dotées d'un trophée offert par le District, qui sera remis en garde, pour un an, à l'issue de la finale à l'équipe gagnante.</p> <p>Le club détenant le trophée devra en faire retour au District, à ses frais et à ses risques et périls, dix jours au moins avant la date de la finale de la saison suivante.</p> <p>Le club qui aura gagné trois fois <u>consécutivement</u> ce trophée le conservera définitivement.</p> <p>Le District peut aussi doter les coupes, par l'intermédiaire de partenaires, en textiles ou équipements sportifs. Ces derniers sont alloués aux clubs et aux arbitres en fonction des accords conclus avec les partenaires.</p> <p>Les textiles ou équipements sportifs doivent, obligatoirement, être utilisés lors des rencontres auxquelles ils sont attribués.</p> <p>A l'issue de leur utilisation chaque club et arbitres dotés en feront usage de leur plein gré.</p>
↪ <u>N° article :</u>		
2		
↪ <u>Intitulé de l'article :</u>		
RÉCOMPENSES ET DOTATIONS		
↪ <u>Page(s) :</u>		
1		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

Texte Visé	Motif de la demande	
↪ <u>Titre ou Annexe</u>	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
<p>Règlement des coupes départementales catégorie masculins</p> <p>TITRE I Dispositions Générales</p>	<p>L'organisation générale de l'ensemble des coupes citées à l'article 1 sont confiées à la commission des compétitions.</p> <p>Pour des raisons pratiques et de fonctionnement, la commission des compétitions peut déléguer certaines fonctions d'ordre technique (organisation des tirages, suivi des partenaires).</p> <p>Le calendrier, les horaires et l'ordre d'entrée des clubs et des rencontres dans l'ensemble des Coupes sont définis par les soins de la commission des compétitions.</p>	<p>L'organisation générale de l'ensemble des coupes citées à l'article 1 sont confiées à la commission des compétitions.</p> <p>Pour des raisons pratiques et de fonctionnement, la commission des compétitions peut déléguer certaines fonctions d'ordre technique (organisation des tirages, suivi des partenaires).</p> <p>Le calendrier, les horaires et l'ordre d'entrée des clubs et des rencontres dans l'ensemble des Coupes sont définis par les soins de la commission des compétitions.</p>
↪ <u>N° article :</u>	Les rencontres se dérouleront sur le terrain du club de division inférieure, à condition qu'il y ait au moins deux divisions d'écart. Dans le cas contraire, la rencontre se déroulera sur le terrain du club premier tiré.	Les rencontres se dérouleront sur le terrain du club de division inférieure, à condition qu'il y ait au moins deux divisions d'écart. Dans le cas contraire, la rencontre se déroulera sur le terrain du club premier tiré.
3	Les clubs engagés devront disposer d'un terrain autorisé par la commission départementale des terrains et installations sportives.	Les clubs engagés devront disposer d'un terrain classé par la commission installation classée par la Commission Fédérale des Terrains et installations sportives sur proposition de la commission régionale.
↪ <u>Intitulé de l'article :</u>	ORGANISATION GÉNÉRALE	ORGANISATION GÉNÉRALE
↪ <u>Page(s) :</u>	Pour disputer une rencontre à domicile en nocturne, l'éclairage du terrain devra être homologué et classé par la commission départementale des terrains et installations sportives.	Pour disputer une rencontre à domicile en nocturne, l'éclairage du terrain devra être classé par la commission régionale des terrains et équipements sur proposition de la commission départementale des terrains et installations sportives.
4	L'impraticabilité ou l'indisponibilité des terrains est examinée, par la commission des compétitions, en fonction de la procédure décrite dans les règlements généraux de la Ligue et de ses Districts et du règlement des championnats de District.	L'impraticabilité ou l'indisponibilité des terrains est examinée, par la commission des compétitions, en fonction de la procédure décrite dans les règlements généraux de la Ligue et de ses Districts et du règlement des championnats de District.

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

Texte Visé	Motif de la demande	
↵ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
<p>Règlement des coupes départementales catégorie masculins</p> <p>TITRE I Dispositions Générales</p>	<p>Tous les joueurs titulaires d'une licence et régulièrement qualifiés dans l'équipe engagée peuvent participer à la compétition de la coupe concernée.</p> <p>Les mesures dérogatoires pénalisantes ou favorisantes fixant le nombre de joueurs mutés autorisés à participer dans l'équipe en championnat sont applicables.</p> <p>Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants et, à ce titre, revenir sur le terrain.</p>	<p>Tous les joueurs titulaires d'une licence et régulièrement qualifiés dans l'équipe engagée peuvent participer à la compétition de la coupe concernée.</p> <p>Les mesures dérogatoires pénalisantes ou favorisantes fixant le nombre de joueurs mutés autorisés à participer dans l'équipe en championnat sont applicables.</p> <p>Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants et, à ce titre, revenir sur le terrain.</p>
↵ N° article :		
5	A partir des ¼ de finale, les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match (14 joueurs et 2 gardiens).	A partir des ¼ de finale, les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match.
↵ Intitulé de l'article :		
PARTICIPATION DES JOUEURS		
↵ Page(s) :		
5		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

Texte Visé	Motif de la demande	
	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
↪ <u>Titre ou Annexe</u>		
<p>Règlement des coupes départementales catégorie masculins</p> <p>TITRE I Dispositions Générales</p>	<p>Les lieux, les dates et les horaires des finales sont fixés par le comité de direction du District de Football de Loir et Cher.</p> <p>L'organisation de toutes les finales est de l'entière responsabilité du District de Football de Loir et Cher.</p> <p>A ce titre, le District délègue l'organisation de ses finales à un ou plusieurs clubs désignés par le comité de direction du District.</p> <p>Un cahier des charges est établi par le District pour définir les différentes modalités d'organisation.</p>	<p>Les lieux, les dates et les horaires des finales sont fixés par le comité de direction du District de Football de Loir et Cher.</p> <p>L'organisation de toutes les finales est de l'entière responsabilité du District de Football de Loir et Cher.</p> <p>A ce titre, le District délègue l'organisation de ses finales à un ou plusieurs clubs désignés par le comité de direction du District.</p> <p>Un cahier des charges est établi par le District pour définir les différentes modalités d'organisation.</p>
↪ <u>N° article :</u>		
11	<p>Le Comité de Direction du District peut organiser une réunion de préparation de l'organisation des finales avec les clubs qualifiés et les clubs d'accueil désignés.</p> <p>Pour les finales le District détermine les procédés de billetterie, les conditions d'accès au stade et le mode de répartition de la recette.</p>	<p>Le Comité de Direction du District peut organiser une réunion de préparation de l'organisation des finales avec les clubs qualifiés et les clubs d'accueil désignés.</p> <p>Pour les finales le District détermine les procédés de billetterie, les conditions d'accès au stade et le mode de répartition de la recette. Celle-ci pourra être reversée à une association caritative.</p>
↪ <u>Intitulé de l'article :</u>		
ORGANISATION DES FINALES	<p>Les clubs participants à chaque finale se verront attribuer 20 invitations chacun.</p> <p>Les frais d'arbitrage et de délégation seront prélevés par le District sur la recette brute de chaque finale.</p> <p>Dans le cas d'une recette insuffisante, le District apportera le complément financier</p>	<p>Les clubs participants à chaque finale se verront attribuer 20 invitations chacun</p> <p>Les arbitres et délégués officieront bénévolement lors des finales</p>
↪ <u>Page(s) :</u>		
5		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

Texte Visé	Motif de la demande	
↪ <u>Titre ou Annexe</u>	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
<p>Règlement des coupes départementales catégorie masculins</p> <p>TITRE II DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVE A LA COUPE DU LOIR-ET-CHER</p>	<p>La coupe du Loir et Cher seniors masculins est ouverte à tous les clubs du Loir et Cher participant aux championnats départementaux seniors masculins de District du Loir et Cher et aux championnats régionaux seniors masculins de la Ligue Centre Val de Loire.</p> <p>Chaque club ne pourra engager qu'une seule équipe qui sera obligatoirement l'équipe évoluant au plus haut niveau pratiqué.</p> <p>S'il s'agit d'une équipe réserve, celle-ci devra respecter les règlements généraux de la Fédération Française de Football et ceux de la Ligue Centre Val de Loire et de ses Districts.</p>	<p>La coupe du Loir et Cher seniors masculins est ouverte à tous les clubs du Loir et Cher participant aux championnats départementaux seniors masculins de District du Loir et Cher et aux championnats régionaux seniors masculins de la Ligue Centre Val de Loire.</p> <p>Chaque club ne pourra engager qu'une seule équipe qui sera obligatoirement l'équipe évoluant au plus haut niveau pratiqué.</p> <p>S'il s'agit d'une équipe réserve, celle-ci devra respecter les règlements généraux de la Fédération Française de Football et ceux de la Ligue Centre Val de Loire et de ses Districts.</p>
↪ <u>N° article :</u>		
1	L'engagement en Coupe du Loir et Cher est obligatoire pour tous les clubs dont les équipes 1 participent aux championnats départementaux seniors masculins de Départemental 1 et de Départemental 2 du District du Loir et Cher.	L'engagement en Coupe du Loir et Cher est obligatoire pour tous les clubs dont les équipes 1 participent aux championnats départementaux seniors masculins de Départemental 1 et de Départemental 2 du District du Loir et Cher. L'inscription se fera automatiquement dès l'engagement de l'équipe en championnat.
↪ <u>Intitulé de l'article :</u>		
ENGAGEMENT	Cette dernière condition conduit le district à proposer, chaque saison, un tarif d'engagement forfaitaire et privilégié "championnat et coupe", aux équipes de Départemental 1 et Départemental 2 engagées en championnat de District du Loir et Cher.	Pour les autres divisions, les équipes devront s'inscrire via footclubs avant la date limite fixée par la commission des compétitions.
↪ <u>Page(s) :</u>		
7		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

Texte Visé	Motif de la demande	
↪ <u>Titre ou Annexe</u>	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
<p>Règlement des coupes départementales catégorie masculins</p> <p>TITRE II DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVE A LA COUPE DU LOIR-ET-CHER</p>	<p>La compétition se dispute par élimination directe. Pour l'ensemble des matchs y compris pour la finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les matchs sont joués en 2 périodes de 45 minutes, • En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, une prolongation de 2 périodes de 15 minutes est jouée, • En cas de résultat nul à la fin de la prolongation, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but. 	<p>La compétition se dispute par élimination directe. Pour l'ensemble des matchs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les matchs sont joués en 2 périodes de 45 minutes, • En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes seront départagées par l'épreuve de tirs au but • Pour la finale en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, une prolongation de 2 périodes de 15 minutes sera jouée. En cas de résultat nul à la fin de la prolongation, les équipes seront départagées par l'épreuve des tirs au but.
↪ <u>N° article :</u>		
2	<p>L'ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1^{er} tour et jusqu'à la finale.</p> <p>Néanmoins les équipes engagées qui seraient encore qualifiées sur une coupe de niveau supérieur (Coupe de France ou Coupe Régionale) seront exemptées jusqu'au 3^{ème} tour inclus de la coupe du Loir et Cher.</p>	<p>L'ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1^{er} tour et jusqu'à la finale.</p> <p>Néanmoins les équipes engagées qui seraient encore qualifiées sur une coupe de niveau supérieur (Coupe de France ou Coupe Régionale) seront exemptées jusqu'au 2^{ème} tour inclus de la coupe du Loir et Cher.</p>
↪ <u>Intitulé de l'article :</u>		
SYSTÈME DE L'ÉPREUVE		
↪ <u>Page(s) :</u>		
8		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

Texte Visé	Motif de la demande	
↪ <u>Titre ou Annexe</u>	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
<p>Règlement des coupes départementales catégorie masculins</p> <p>TITRE III DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVE A LA COUPE DU DISTRICT</p>	<p>La compétition se dispute par élimination directe. Pour l'ensemble des matchs y compris pour la finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les matchs sont joués en 2 périodes de 45 minutes, • En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, une prolongation de 2 périodes de 15 minutes est jouée, • En cas de résultat nul à la fin de la prolongation, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but. 	<p>La compétition se dispute par élimination directe. Pour l'ensemble des matchs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les matchs sont joués en 2 périodes de 45 minutes, • En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes seront départagées par l'épreuve de tirs au but • Pour la finale, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, une prolongation de 2 périodes de 15 minutes sera jouée. En cas de résultat nul à la fin de la prolongation, les équipes seront départagées par l'épreuve des tirs au but.
↪ <u>N° article :</u>		
2	<p>L'ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1^{er} tour et jusqu'à la finale.</p>	<p>L'ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1^{er} tour et jusqu'à la finale.</p>
↪ <u>Intitulé de l'article :</u>	<p>Néanmoins pour les 1/8^{ème} de finale et pour le tour de cadrage éventuel, les équipes engagées qui seraient encore qualifiées sur d'autres coupes devront présenter une équipe.</p>	<p>Néanmoins pour les 1/8^{ème} de finale et pour le tour de cadrage éventuel, les équipes engagées qui seraient encore qualifiées sur d'autres coupes devront présenter une équipe.</p>
SYSTÈME DE L'ÉPREUVE		
↪ <u>Page(s) :</u>		
8		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

Texte Visé	Motif de la demande											
↪ Titre ou Annexe	<p align="center">TEXTE ACTUEL</p>											
<p>Règlement des coupes départementales catégorie masculins</p> <p>TITRE IV DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVE A LA COUPE DES CHATEAUX</p>	<p>La compétition se dispute en 2 phases.</p> <p>Une première phase (dite de brassage) est organisée sous une formule championnat par poules géographiques de 3 à 4 équipes, en fonction du nombre d'équipe engagées.</p> <p>Les matchs sont joués en 2 périodes de 45 minutes.</p> <p>Le classement de cette première phase est établi comme le prévoit l'article 6 des règlements généraux de la Ligue et de ses Districts et l'article 6 des règlements des championnats de District.</p> <p>Si deux équipes occupant la même place dans des poules différentes sont à égalité de points, le District du Loir et cher a retenu l'application des critères suivants pour départager les équipes :</p> <table border="1" data-bbox="577 783 1303 1201"> <thead> <tr> <th>Critères Appliqués</th> <th>Ordre de Priorité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Meilleur quotient (nombre de points / nombre de matchs)</td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td>Equipe ayant la meilleure différence de buts marqués / buts encaissés en tenant compte du nombre de matchs joués</td> <td align="center">2</td> </tr> <tr> <td>Equipe ayant marqué le plus de buts en tenant compte du nombre de matchs joués</td> <td align="center">3</td> </tr> <tr> <td>Equipe ayant reçu le moins de sanctions disciplinaires</td> <td align="center">4</td> </tr> </tbody> </table>		Critères Appliqués	Ordre de Priorité	Meilleur quotient (nombre de points / nombre de matchs)	1	Equipe ayant la meilleure différence de buts marqués / buts encaissés en tenant compte du nombre de matchs joués	2	Equipe ayant marqué le plus de buts en tenant compte du nombre de matchs joués	3	Equipe ayant reçu le moins de sanctions disciplinaires	4
Critères Appliqués	Ordre de Priorité											
Meilleur quotient (nombre de points / nombre de matchs)	1											
Equipe ayant la meilleure différence de buts marqués / buts encaissés en tenant compte du nombre de matchs joués	2											
Equipe ayant marqué le plus de buts en tenant compte du nombre de matchs joués	3											
Equipe ayant reçu le moins de sanctions disciplinaires	4											
↪ N° article :	<p align="center">NOUVEAU TEXTE PROPOSE</p>											
2	<p>La compétition se dispute en 2 phases.</p> <p>Une première phase (dite de brassage) est organisée sous une formule championnat par poules géographiques de 3 à 4 équipes, en fonction du nombre d'équipe engagées.</p> <p>Les matchs sont joués en 2 périodes de 45 minutes.</p> <p>Le classement de cette première phase est établi comme le prévoit l'article 6 des règlements généraux de la Ligue et de ses Districts et l'article 6 des règlements des championnats de District.</p> <p>Si deux équipes occupent la même place dans des poules différentes, le District du Loir et cher a retenu l'application des critères suivants pour les départager :</p> <table border="1" data-bbox="1335 783 2060 1201"> <thead> <tr> <th>Critères Appliqués</th> <th>Ordre de Priorité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Meilleur quotient (nombre de points / nombre de matchs)</td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td>Equipe ayant la meilleure différence de buts marqués / buts encaissés en tenant compte du nombre de matchs joués</td> <td align="center">2</td> </tr> <tr> <td>Equipe ayant marqué le plus de buts en tenant compte du nombre de matchs joués</td> <td align="center">3</td> </tr> <tr> <td>Equipe ayant reçu le moins de sanctions disciplinaires</td> <td align="center">4</td> </tr> </tbody> </table>		Critères Appliqués	Ordre de Priorité	Meilleur quotient (nombre de points / nombre de matchs)	1	Equipe ayant la meilleure différence de buts marqués / buts encaissés en tenant compte du nombre de matchs joués	2	Equipe ayant marqué le plus de buts en tenant compte du nombre de matchs joués	3	Equipe ayant reçu le moins de sanctions disciplinaires	4
Critères Appliqués	Ordre de Priorité											
Meilleur quotient (nombre de points / nombre de matchs)	1											
Equipe ayant la meilleure différence de buts marqués / buts encaissés en tenant compte du nombre de matchs joués	2											
Equipe ayant marqué le plus de buts en tenant compte du nombre de matchs joués	3											
Equipe ayant reçu le moins de sanctions disciplinaires	4											
↪ Intitulé de l'article :	<p align="center">NOUVEAU TEXTE PROPOSE</p>											
SYSTÈME DE L'ÉPREUVE	<p>Les 32 meilleures équipes issues des poules sont qualifiées pour la seconde phase.</p>											
↪ Page(s) :	<p align="center">NOUVEAU TEXTE PROPOSE</p>											
8	<p>Les 32 meilleures équipes issues des poules sont qualifiées pour la seconde phase.</p>											

	<p>La seconde phase se dispute par élimination directe et l'ordre des rencontres est établi par tirage au sort intégral jusqu'à la finale.</p> <p>Pour les rencontres de la seconde phase y compris pour la finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les matchs sont joués en 2 périodes de 45 minutes, • En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, une prolongation de 2 périodes de 15 minutes est jouée, • En cas de résultat nul à la fin de la prolongation, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but. 	<p>La seconde phase se dispute par élimination directe et l'ordre des rencontres est établi par tirage au sort intégral jusqu'à la finale.</p> <p>Pour les rencontres de la seconde phase :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les matchs sont joués en 2 périodes de 45 minutes, • En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but. • Pour la finale, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, une prolongation de 2 périodes de 15 minutes sera jouée. En cas de résultat nul à la fin de la prolongation, les équipes seront départagées par l'épreuve des tirs au but.
--	--	---

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

Texte Visé	Motif de la demande	
↵ <u>Titre ou Annexe</u>	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
<p>Règlement des coupes départementales catégorie masculins</p> <p>TITRE V DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVE A LA COUPE DISTRICT JEUNES U18</p>	<p>La coupe du District Jeunes U18 est ouverte aux équipes participant aux championnats départementaux jeunes masculins du District du Loir et Cher et aux championnats régionaux jeunes masculins de la Ligue Centre Val de Loire.</p> <p>Chaque club ou entente de clubs ne peut engager qu'une seule équipe de catégorie U18 ou de catégorie U17.</p>	<p>La coupe du District Jeunes U18 est ouverte aux équipes supérieures des clubs participant aux championnats départementaux jeunes masculins du District du Loir et Cher ou des districts de la ligue et aux championnats régionaux jeunes masculins de la Ligue Centre Val de Loire.</p> <p>Chaque club ou entente de clubs ne peut engager qu'une seule équipe composée de joueurs licenciés jeunes masculins catégories U18, U17 et U16 des clubs du District du Loir et Cher.</p> <p>L'inscription se fera automatiquement dès l'engagement de l'équipe en championnat.</p>
↵ <u>N° article :</u>		
1		
↵ <u>Intitulé de l'article :</u>		
ENGAGEMENT		
↵ <u>Page(s) :</u>		
11		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

Texte Visé	Motif de la demande	
↵ <u>Titre ou Annexe</u>	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
<p>Règlement des coupes départementales catégorie masculins</p> <p>TITRE VI DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVE A LA COUPE DISTRICT JEUNES U15</p>	<p>La coupe du District Jeunes U15 est ouverte aux équipes participant aux championnats départementaux jeunes masculins du District du Loir et Cher et aux championnats régionaux jeunes masculins de la Ligue Centre Val de Loire.</p> <p>Chaque club ou entente de clubs ne peut engager qu'une seule équipe de catégorie U15 ou de catégorie U14.</p>	<p>La coupe du District Jeunes U15 est ouverte aux équipes supérieures des clubs participant aux championnats départementaux jeunes masculins du District du Loir et Cher ou des districts de la ligue et aux championnats régionaux jeunes masculins de la Ligue Centre Val de Loire.</p> <p>Chaque club ou entente de clubs ne peut engager qu'une seule équipe de catégorie U15 ou de catégorie U14.</p> <p>L'inscription se fera automatiquement dès l'engagement de l'équipe en championnat.</p>
↵ <u>N° article :</u>		
1		
↵ <u>Intitulé de l'article :</u>		
ENGAGEMENT		
↵ <u>Page(s) :</u>		
12		